

Séance du 4 JUILLET 2003

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10

**DATE DE LA CONVOCATION**

27 JUIN 2003

L'an deux mil trois et le quatre du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAYE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**

Présents : BAPTISSARD R. - CHANDEZON J. - CHAMPLOT C - ASTIER JP. - BASSET E. - DUPONT B. - LORADOUX AM. - OLENYEZ P - SERVIER G.

Secrétaire de séance : Edwige BASSET

**OBJET :**  
**TARIFS BRANCHEMENTS**  
**COMPTEURS D'EAU POTABLE**

Concernant les nouveaux branchements de compteurs d'eau, il apparaît que les tarifs doivent être différenciés selon les situations rencontrées :

- soit il s'agit réellement d'un branchement « nouveau », c'est à dire à créer, et le tarif actuel de 336 euros recouvre des situations très différentes selon la proximité de la conduite. Il est donc proposé de préciser que ce tarif comprend la réalisation du branchement avec 2m linéaires de canalisations de raccordement au collecteur, l'installation du regard de compteur d'eau restant à la charge du pétitionnaire.

Au-delà des 2m linéaires, les travaux seront effectués selon devis.

- soit certains abonnés sont amenés pour des raisons diverses (succession, vente, maladie ou décès etc.) à interrompre leur abonnement. Il est souhaitable, dans ce cas précis, de démonter le compteur. La remise en service sans travaux particuliers sera facturée, selon un nouveau tarif fixé forfaitairement à 90 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 4 juillet 2003.

Le Maire,  
B. FAYE